

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-05-33
Séance du mardi 18 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur **Alain COMBAZ**, *Maire*.

Date de convocation : lundi 10 novembre 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Présents	10	Pouvoirs de	3	Absents	5
GRANGE Michel		TRUNFIO Laure		TRUNFIO Laure	
BOCQUIN Jean-Luc					
SEGARD Magali		BROC Jérôme		DE GRACIA Gaëtan	
LALLAU BAZIN Corentin					
FREYNET TICHADOU Virginie					
BELLEMIN-LAPONNAZ Anne				VELLETAZ Emilie	
CHARMEAUX Mickaël					
CHARPIN Brigitte		DE GRACIA Gaëtan		David SANTIN-JANIN	
				BROC Jérôme	
BOISSET Françoise					

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE
Objet : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE BALISAGE
DES SENTIERS DE RANDONNEE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal par délibération du 17 septembre 2015, le conseil communautaire *Cœur de Savoie* a approuvé le schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de la communauté de communes. Ce schéma, de compétence intercommunale, a retenu un certain nombre de sentiers d'intérêt communautaire et coïncidant le PDIPR. Il définit un plan quinquennal d'aménagement pluriannuel de ces sentiers (*400 kms environ*).

L'association « Les Slo' Vions » œuvre de son côté, conformément à ses statuts, à l'ouverture, l'entretien et le balisage des sentiers situés sur le territoire de la commune (*qu'ils soient d'intérêt communautaire ou local*). La commune apporte son soutien à l'activité de l'association.

Monsieur le Maire propose de passer une convention tripartite avec la *Communauté de Communes Cœur de Savoie* et l'association afin de préciser les conditions dans lesquelles l'entretien des sentiers sur la commune de *Saint Jean de la Porte* sera effectué, et notamment la répartition des attributions et responsabilités de chacun des signataires.

Invité à se prononcer, vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13

A.C.

↳ **Approuve** les termes de la convention annexée à la présente délibération.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire, *notamment la présente convention*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ

